

## SOLIDARITÉS URBAINES

# UN NOUVEAU CONTRAT POUR LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le contrat de ville de Cergy-Pontoise a été signé le 26 juin à l'hôtel d'agglomération. Cet engagement signé par plus de 40 partenaires doit permettre de cibler les politiques publiques - éducation, emploi, habitat - de manière prioritaire vers les populations des quartiers en difficulté.



La réussite du contrat de ville repose sur la participation de plus de 40 partenaires (Région, Département, associations...) mais aussi et surtout des habitants eux-mêmes

Les représentants de l'Etat, de la Région et du Département, le Président de la Communauté d'agglomération, les maires des communes de Cergy-Pontoise, tous les signataires institutionnels et les responsables associatifs étaient présents le 26 juin pour la signature du contrat de ville. Ce projet partenarial, valable six ans, décline les enjeux et les actions à mettre en œuvre en faveur des habitants des quartiers prioritaires. L'objectif de cette nouvelle convention est d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers et d'améliorer les conditions de vie des habitants.

### **Les neuf quartiers prioritaires**

A Cergy-Pontoise, neuf quartiers sont concernés par cette mobilisation hors norme : Axe majeur-Horloge et Sébille (Cergy), Les dix arpents (Eragny), le Moulinard (Osny), Marcouville et Les Louvrais (Pontoise), Chennevière-Parc le Nôtre et Le Clos du Roi (Saint-Ouen-L'Aumône) et Les Toupets-Côte des Carrières (Vauréal et Jouy-le-Moutier). Ces quartiers regroupent 27.430 habitants, soit près de 14% de la population totale de l'agglomération de Cergy-Pontoise.

### **Cohésion sociale, cadre de vie et emploi**

Le contrat de ville a déterminé 12 priorités pour lesquelles les 40 signataires ont pris des engagements envers les habitants des quartiers, notamment les jeunes : la réussite éducative, l'accès aux soins et aux droits, la création d'entreprises, l'emploi, l'insertion professionnelle. On notera par exemple, parmi les actions nouvelles financées, le lancement d'une classe orchestre au collège des toupets de Vauréal. Le contrat prévoit également des actions pour améliorer le cadre de vie dans les quartiers, aussi bien au niveau du logement que des espaces publics ou des équipements.

Pour relever tous ces défis, le contrat de ville repose à la fois sur la participation de nombreux partenaires (Région, Département, associations...) et surtout des habitants eux-mêmes. C'est l'une des originalités de ce nouveau contrat de ville. L'élaboration des actions et les décisions seront prises en concertation avec les conseils citoyens réunis dans chaque quartier prioritaire.

---